



La Commune de Gruyères met au concours le poste d'

Assistant-e de Sécurité Public (ASP), Collaborateur-trice de la police locale à 60 – 80% (H/F)

Tâches principales :

- Contrôle du stationnement et de la circulation sur le domaine public communal conformément à la délégation de compétence octroyée à la commune de Gruyères
- Organiser et préparer les plannings pour les auxiliaires de police et les employés de sécurité privée engagés par la Commune
- Gérer l'organisation de la sécurité et les signalisations adaptées lors des événements touristiques
- Collaborer avec les différents services communaux et effectuer des tâches administratives courantes
- Effectuer le suivi des amendes d'ordre de stationnement en collaboration avec l'administration communale.
- Entretien la signalisation (horodateurs)
- Être disponible à travailler les week-end et participer à un service de piquet

Profil souhaité :

- Être au bénéfice d'une formation professionnelle ASP ou au minimum équivalente.
- Être de nationalité Suisse ou titulaire d'un permis C
- Compétences organisationnelles et décisionnelles
- Être domicilié sur ou à proximité de la Commune de Gruyères

Aptitudes nécessaires :

- Faire preuve d'esprit d'initiative et de diplomatie, avoir le sens du service public
- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie B
- Avoir une bonne résistance au stress
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et des connaissances de la langue anglaise et/ou allemande sont souhaitées
- Être autonome et capable de travailler en équipe
- Maîtriser les logiciels Office courants

Nous offrons

- Un travail varié dans une petite équipe au service de la collectivité
- Des conditions de travail selon le règlement du personnel communal
- Un cadre de travail agréable et varié
- Un contrat à durée indéterminée
- Entrée en fonction de suite ou date à convenir

Sensible au développement durable, la commune de Gruyères suggère que les postulations avec lettre de motivation, extrait du casier judiciaire et tous les documents nécessaires lui soient adressées par email à l'adresse (commune@gruyeres.ch) **jusqu'au 29 novembre 2024, à 12h.**

Le cahier des charges peut être consulté sur le site de la Commune.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Pierre Lombardo, conseiller communal en charge de la police communale au 079 212 09 43, ou auprès du Syndic, M. Jean-Pierre Doutaz au 079 230 64 50.

Le Conseil Communal